



Clinique  
**Clémentville**

# ACCUEIL DU DEUXIEME PARENT DANS LA MATERNITÉ PENDANT L'ÉPIDÉMIE COVID

*Bienvenue à la maternité de la Clinique Clémentville.*

*Dans le but de prévenir la propagation du COVID-19, des mesures sont mises en place dans notre maternité afin de réduire au strict minimum les contacts et les déplacements*

Le deuxième parent est autorisé dans le service de maternité, sous certaines conditions !

Pour le deuxième parent ne présentant aucun symptôme du COVID-19 (température, toux, anosmie, aqueusie, gêne respiratoire, diarrhée), il peut :

- **Assister à l'accouchement**, en restant en salle tout au long du travail (avec port de masque obligatoire).
- **Séjourner avec la mère et l'enfant** dans le service de maternité si et seulement si le confinement strict est respecté (avec port de masque et hygiène des mains le plus souvent possible).

Pour cela, il est demandé strictement au deuxième parent :

- **De ne pas se déplacer** au sein du service de la maternité.
- **De ne pas sortir** de l'établissement, auquel cas, aucun retour ne sera autorisé.
- Présence de l'accompagnant si aucun symptôme en faveur du COVID-19.
- Si le bébé est en néonatalogie, visites limitées avec port de masque et mesures barrières strictes.
- Le service restauration de l'établissement est le seul habilité à assurer une distribution des trois repas par jour à chaque accompagnant (5 euros le petit déjeuner, 11,5 euros le repas du midi et 11,5 euros celui du soir). Pour cela, il faut commander les repas à l'accueil en composant le 9 (téléphone interne). Cette prestation sera à régler par l'accompagnant après le séjour.
- Proposition de pack (PARKING + RESTAURATION) à 40 euros par jour

Quelques conseils :

- Il est nécessaire de prévoir dans le sac d'accouchement des aliments type barre de céréale, biscuit, eau...
- Des substituts nicotiniques sont disponibles au bloc obstétrical pour les accompagnants qui en feront la demande.
- Il faut anticiper la garde des aînés et les soins aux animaux de compagnie.
- Nous vous demandons d'aérer les chambres le plus souvent possible.
- La déclaration de naissance se fera à la sortie définitive du service (l'état civil de la mairie de Montpellier est ouvert du lundi au vendredi de 08h30 à 17h00).

**Nous vous remercions pour votre compréhension et faisons tout notre possible pour que l'arrivée de votre enfant soit la plus sereine possible en ces temps si particuliers**